

JEUDI 17 OCTOBRE 2019

JOURNÉE ETP

Education Thérapeutique du Patient
du Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin

L'AUTONOMIE DES PATIENTS INTERROGE L'ETP ET SES ACTEURS



ENSIL
Ecole d'ingénieurs de Limoges

Parc Ester Technopole
16 rue Atlantis - 87068 LIMOGES CEDEX



© Service communication - JD - Droits réservés



Bulletin d'inscription à insérer dans une enveloppe timbrée,
accompagné du règlement et à envoyer à l'adresse suivante :

CHU LIMOGES
DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
2 AVENUE MARTIN LUTHER KING
87042 LIMOGES CEDEX

PROGRAMME

JEUDI 17 OCTOBRE 2019

08h00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ

09h00

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

- ▶ Jean-François LEFEBVRE,
Directeur Général, CHU de Limoges
- ▶ Docteur Hugues CALY,
Vice-Président CME, CHU de Limoges

9h15 - 10h30

9h15 : Le modèle de Montréal, des pistes pour l'ETP

- ▶ Docteur Jean-Michel DELAUDAUD,
Responsable UTEP, CHU de Limoges

9h30 : Les orientations stratégiques de l'assurance maladie au service des patients

- ▶ Catherine PELLETIER,
Directrice - CPAM 87

09h45 : Questions/Réponses

10h00 : Comment faire équipe

- ▶ Marie-Christine LLORCA,
AGO-ingénierie-formation, Toulouse

10h15 : Questions/Réponses

10H30 - 11H00

PAUSE

11H30 - 12H00

11h00 : La place d'un pôle régional en ETP, l'impact des patients intervenants auprès des professionnels de santé

- ▶ Docteur Pierre-Yves TRAYNARD,
Coordinateur du pôle de ressources en ETP d'Ile-de-France

11h15 : Questions/réponses

11h30 : Echanges

12h00-14h00

PAUSE DÉJEUNER

14h00

2 ATELIERS AU CHOIX DES PARTICIPANTS

Durée d'un atelier : 45mn.
Chaque atelier est réalisé 2 fois.

• Atelier : Les offres d'accompagnement et d'ETP de l'assurance maladie

Intervenants :

- ▶ CPAM 87
- ▶ Docteur Christelle DE CARVALHO,
Responsable du CRESLI

• Atelier : Ateliers créateurs de santé

Intervenant :

- ▶ Docteur Marion ALBOUY-LLATY,
Responsable de l'UTEP CHU de Poitiers

• Atelier : Liens ville-hôpital

Intervenants :

- ▶ Docteur Nöelle CARDINAUD,
UPSAV, CHU de Limoges
- ▶ Katia RAETZ,
HEMIPASS, CHU de Limoges

• Atelier : La pédagogie au service de l'évaluation

Intervenants :

- ▶ Caroline CORNU,
Coordnatrice UTEP Santé Mentale, CH Esquirol de Limoges
- ▶ Docteur Laurent ARNAUD,
Responsable UTEP Santé Mentale, CH Esquirol de Limoges
- ▶ Anouck PARTHENAY, Frédéric BOUHIER,
CCECQA - Bordeaux

16h00

• Synthèse et Clôture

- ▶ Docteur Pierre-Yves TRAYNARD

NOMBRE
DE PLACES LIMITÉ,
INSCRIPTION
OBLIGATOIRE
EN RENVOYANT
LE BULLETIN
CI-CONTRE



Renseignements :

sur la prise en charge
de la journée
05 55 05 63 57 ou
dept.formation@chu-limoges.fr

sur l'organisation de la
journée
05 55 05 89 96
ou utep@chu-limoges.fr

Coût de la journée : 110€
Demi tarif pour les
étudiants et associations
de patients reconnues
d'utilité publique.

BULLETIN D'INSCRIPTION

JOURNEE ETP

JEUDI 17 OCTOBRE 2019

A retourner (avec le règlement)

DPC en cours

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Etablissement employeur :

Adresse employeur :

Téléphone :

E-mail (obligatoire) :

MERCI DE NUMÉROTHER PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE VOTRE CHOIX D'ATELIER DE 1 À 4 (OBLIGATOIRE) :

- Les offres d'accompagnement et d'ETP de l'assurance maladie
- Ateliers créateurs de santé
- Liens ville-hôpital
- La pédagogie au service de l'évaluation

Frais d'inscription 110 € par participant (déjeuner inclus)

Demi-tarif pour les étudiants et associations de patients reconnues d'utilité publique.

MODALITE DE REGLEMENT

- Inscription à titre individuel (*accompagnée du règlement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public*)
- Inscription prise en charge par l'employeur
- Inscription prise en charge par un organisme de gestion de fonds de formation
- Inscription prise en charge DPC

ADRESSE DE FACTURATION

Etablissement :

Représenté par :

N° SIRET :

Service :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : E-mail :

Les annulations d'inscription doivent être transmises par courrier/mail
au Département formation continue - 2 avenue Martin Luther King - 87042 Limoges cedex
ou dept.formation@chu-limoges.fr.

Date et signature du participant

Date, cachet et signature
du responsable de l'organisme
si prise en charge par l'employeur